



***Déclaration liminaire CFDT
au Comité Social d'Administration des DDI
du 3 juin 2024***

Monsieur le président,

Mesdames et messieurs,

Depuis quelques mois, vous nous annoncez que nous traversons une période de consolidation. Au vu de l'état préoccupant de certains SGCD, cette affirmation s'apparente à un vœu pieux. Par ailleurs, le projet de nouvelle loi sur la fonction publique pourrait ébranler sérieusement la stabilité des services de l'État, en particulier pour les agents des DDI. La CFDT souhaite vous faire part de ses inquiétudes face aux annonces médiatiques du gouvernement. Le licenciement des fonctionnaires ou la suppression des statuts ne pourrait être la solution pour sauver la France. On dit souvent que qui veut tuer son chien, l'accuse de la rage. Nous vous affirmons ici que la fonction publique n'a pas la rage. Pour la CFDT des discussions peuvent avoir lieu mais seulement s'il y a dialogue... or ce n'est pas la marque de fabrique de ce gouvernement.

Cependant dans les services, et malgré des revalorisations salariales insuffisantes, des ordres contradictoires et des logiciels inadaptés qui entravent leur travail (notamment dans les services agricoles), la plupart des agents persistent à croire contre vents et marées en leur mission de service public. Être fonctionnaire n'est pas toujours facile et entendre notre ministre agiter des menaces populistes ne présage rien de bon. Il est de plus en plus insupportable pour les agents de l'État de se voir confronté à la pauvreté des discours politiques combinés à une remise en cause quasi systématique du travail des fonctionnaires quand ils ne font qu'appliquer les règlements et lois décidés par les élus de la République.

Avant de parler de rémunération au mérite, qui ne concernera qu'une minorité et mettra les agents en concurrence alors que le service rendu est collectif, il convient de rappeler quelques réalités. Savez-vous que les indices majorés des cinq premiers échelons de secrétaire administratif sont 373, 374, 375, 376, 377 ? Après six ans, une secrétaire administrative ne gagnera que 19 euros de plus qu'au début de sa carrière. Gloser sur l'attractivité ou le mérite n'a aucun sens au vu des politiques menées ces dernières années.

Pour ce qui concerne les DDI, la CFDT s'insurge contre les disparités de traitement entre agents. La note sur les primes JOP aux agents de la CCRF montre un mépris net pour l'investissement de centaines d'agents durant les jeux olympiques et paralympiques. Par exemple, seuls deux niveaux de primes sont prévus, excluant un troisième niveau. Cette disparité de traitement entre les agents du MASA et ceux de la CCRF va créer des tensions au sein des DDI, les dispositions du ministère de l'Agriculture étant nettement plus favorables pour ses agents.

Monsieur le Président, nous attendons une réaction de votre part dans le dialogue interministériel face à cette situation qui risque de perturber des services où les agents réapprennent

à travailler ensemble suite à la création de la police unique en charge de la sécurité sanitaire des aliments.

Pour finir, la CFDT souhaite aborder les rencontres de l'ATE, qui ne suscitent pas un engouement de la part des agents, tant ils ne croient plus aux concertations et aux résultats qui n'améliorent leur quotidien professionnel ; pis, on constate des agents « volontaires » désignés d'office pour remplir les objectifs.

Ces réunions, bien que parfois intéressantes, sont organisées à la hâte et dans un temps contraint, ne permettent pas de véritables discussions approfondies sur les problématiques rencontrées, étant souvent orientées vers un surprenant optimisme béat. L'idée était bonne, mais le "vite fait" ne fait pas forcément le "bien fait" et, dans tous les cas, ne fait un bon dialogue social.